23 juil 2020 -09:51

Monitoring des besoins CPAS : premières tendances

Dès le début de la pandémie de COVID19, le SPP Intégration sociale a mis en place un monitoring afin d'évaluer les besoins des CPAS confrontés aux conséquences de la crise. Les premières tendances sont à présent connues et confirment le besoin des mesures sociales adoptées par le gouvernement fédéral et le Kern élargi.

Denis DUCARME, ministre de l'Intégration sociale : « *La crise du Coronavirus est la pire qu'ait connu notre pays depuis la Seconde guerre mondiale. Je tiens d'ailleurs à souligner le travail exceptionnel des associations de terrain et des CPAS en cette période difficile. Les premières tendances du monitoring mis en place par le SPP Intégration sociale confirment que les mesures prises jusqu'ici étaient nécessaires. Nous devons continuer à être extrêmement attentifs à l'évolution de la situation. Enfin, de mon point de vue, à côté de l'économie, la relance devra aussi être sociale.* »

Grâce aux efforts des CPAS, des banques alimentaires et d'autres organisations, une aide a été apportée à un grand nombre de personnes durant les premiers mois de la crise. Afin de faire face à l'afflux de ces nouvelles demandes, le SPP IS avait, dans la mesure du possible, assoupli les règlements et les délais afin que les CPAS puissent aider le plus grand nombre possible de personnes en difficulté. Entre-temps, à l'initiative des ministres Ducarme et Muylle, les experts en pauvreté du Service public fédéral ont travaillé sur un ensemble de mesures pour faire face à l'afflux de personnes cherchant de l'aide, tant aujourd'hui que dans les mois à venir qui s'avéreront cruciaux.

Résultats de l'enquête

Après notre appel, 187 des 580 CPAS ont immédiatement participé volontairement à la première édition de l'enquête que le service public répète chaque mois. Au total, les premiers participants représentent plus de la moitié (55 %) de tous les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en Belgique. Le SPP IS espère que davantage de CPAS se joindront à l'enquête afin de pouvoir mettre à disposition encore plus de données. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principales constatations.

Mois	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Augmentation totale
Nombre de bénéficiaires du RIS	148 486	149 499 (+0,7 %)	151 872 (+1,6 %)	153 278 (+0,9 %)	+3,2 %
Nombre de personnes qui ont recours à l'aide sociale	148 817	150 822 (+1,3 %)	146 094 (-3,1 %)	153 278 (+4,9 %)	+3,0 %

Nombre de personnes qui ont recours à l'aide alimentaire	39 311	40 083 (+2,0 %)	54 044 (+34,8 %)	59 972 (+11 %)	+52,6 %

Au premier trimestre de 2020, nous observons une augmentation de 3,2 % du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Cette augmentation est supérieure à celle envisagée par le Service d'étude SPP IS au début de 2020, et devrait se poursuivre dans les prochains mois.

En outre, selon l'enquête, le nombre de personnes ayant recours à l'aide sociale a augmenté de 3,0 % au cours du premier trimestre de 2020. Il s'agit d'autres aides financières et/ou matérielles pour lesquelles le gouvernement fédéral n'est pas habilité à intervenir (médiation de dettes, factures impayées,...).

Au premier trimestre de 2020, nous avons enregistré une augmentation de 52,6 % du nombre de personnes qui ont recours aux banques alimentaires par le biais des CPAS.

Une extension importante des mesures prises

- La subvention de 15 millions destinée aux CPAS pour traiter les demandes d'aide sera portée à 125 millions d'euros. Sur ce montant, 10 millions d'euros seront réservés pour intervenir dans les nombreux coûts de fonctionnement et d'investissement des CPAS. Les organisations peuvent utiliser ces ressources tant en 2020 qu'en 2021.
- La subvention de 3 millions d'euros destinée à permettre aux personnes les plus vulnérables de satisfaire à leurs besoins alimentaires et autres besoins de base sera portée à 6 millions d'euros. Les CPAS peuvent continuer à utiliser cette subvention pour la distribution de colis alimentaires, la distribution de plats cuisinés ou la remise de bons d'achat pour l'alimentation.
- Le gouvernement fédéral augmente de 15 % sa contribution au remboursement du revenu d'intégration aux CPAS.
- Une prime temporaire de 50 euros est accordée aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale pendant 6 mois.
- Afin de donner un coup de pouce à l'économie, le salaire qu'un intéressé reçoit lorsqu'il travaille dans un secteur vital n'est temporairement pas pris en compte dans le calcul du revenu d'intégration (complémentaire).
- Les étudiants boursiers et non boursiers peuvent être temporairement assimilés lors de l'application de l'exonération ISP.

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 508 85 86
http://www.mi-is.be

Jan De Coninck
Porte-parole
+32 475 824 160
+32 2 508 86 95
jan.deconinck@mi-is.be

© 2020 - news.belgium.be